

**La Roche-sur-Yon, le mercredi 20 mars 2019**

Direction des Affaires juridiques  
et des Assemblées

54, rue René Goscinny  
85000 La Roche-sur-Yon  
tél. : 02 51 05 57 79

## **BUREAU COMMUNAUTAIRE DU MARDI 19 MARS 2019**

### **COMPTE RENDU**

**1 CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE AU PROFIT DU GROUPE FBO BOULEVARD LOUIS BLANC LA ROCHE SUR YON**

*Rapporteur : Monsieur Luc Guyau*

Le projet communautaire vise à développer un quartier numérique et des nouvelles technologies sur cet ancien espace ferroviaire boulevard Louis Blanc, quartier de la gare, désormais maîtrisé par La Roche-sur-Yon Agglomération. Le Groupe FBO, présent sur La Roche-sur-Yon, l'un des leaders dans le développement informatique en Vendée, souhaite acquérir une emprise foncière sur le secteur de la gare pour la relocalisation de son siège social et le développement de son activité. La Roche-sur-Yon Agglomération souhaite soutenir ce projet de développement qui s'inscrit pleinement dans cette dynamique et pour ce faire décide de céder une emprise foncière, située 55 Boulevard Louis Blanc à La Roche-sur-Yon, d'environ 2 068 m<sup>2</sup>, à prélever sur la parcelle cadastrée section BC numéro 363p. Sur la base de l'estimation du service du Domaine, les deux parties se sont accordées sur une transaction au prix de 130€/m<sup>2</sup> permettant ainsi d'équilibrer l'opération soit 268 840 € HT.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2 CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE D'ENVIRON 9 850 M<sup>2</sup> AU PROFIT DE LA COMMUNE D'AUBIGNY-LES CLOUZEUX - LES CLOUZEUX**

*Rapporteur : Monsieur Luc Guyau*

La commune d'Aubigny – Les Clouzeaux souhaite relocaliser son centre technique municipal en dehors du bourg. Aussi, elle a sollicité la collectivité pour réserver une parcelle de 9 850 m<sup>2</sup> environ à prélever sur les parcelles cadastrées section AD numéros 3p et 7p situées au sein de la zone artisanale à Aubigny-Les Clouzeaux. Cette demande a été examinée et validée par le Comité Stratégique Economie du 21 décembre 2018. Les parties se sont entendues sur un prix de 4,83 €HT/m<sup>2</sup> soit 47 575,50 € HT. Le Bureau communautaire est appelé à approuver cette cession.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3 CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE D'ENVIRON 2 500 M<sup>2</sup> AU PROFIT DE L'ENTREPRISE PETE BATIMENT - AUBIGNY-LES CLOUZEUX**

*Rapporteur : Monsieur Luc Guyau*

Déjà installée sur la commune de Aubigny – Les Clouzeaux et souhaitant donner un nouvel élan à leur entreprise, la SARL PETE BATIMENT a sollicité la collectivité pour réserver une parcelle de 2 500 m<sup>2</sup> environ à prélever sur les parcelles cadastrées section AD numéros 3p et 7p situées au sein de la zone artisanale à Aubigny-Les Clouzeaux. Cette demande a été examinée et validée par le Comité Stratégique Economie du 21 décembre 2018. Les parties se sont entendues sur un prix de 13,83 € HT/m<sup>2</sup> soit 34 575 € HT. Le Bureau communautaire est appelé à approuver cette cession.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4 BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES CONCERNANT LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION EN 2018**

*Rapporteur : Monsieur Jacky Godard*

L'article L 5211-37 du code général des collectivités territoriales dispose que « Le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte administratif de l'établissement concerné».

En conséquence, la liste des acquisitions et des cessions effectuées par la Roche-sur-Yon Agglomération en 2018 a été établie. Le montant hors frais des acquisitions s'élève à la somme de 1 544 464,48 € dont 1 396 618,48 € pour l'acquisition de bâtiments publics et 147 846 € pour l'acquisition de terrains nus - réserve foncière. Celui des cessions s'élève à 3 004 499,56 €, essentiellement dû à la commercialisation de terrains en zone d'activités par la société Oryon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5 MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES OU SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT**

*Rapporteur : Monsieur Jacky Godard*

Il est proposé de conclure un avenant N°2 au marché "Réalisation d'un diagnostic et élaboration du schéma directeur et du zonage d'assainissement des eaux usées de La Roche-sur-Yon Agglomération ", signé avec l'entreprise SAFEGE pour un montant de 10 802 € HT.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6 SUBVENTIONS HABITAT PRIVE**

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Il est proposé au Bureau de se prononcer sur 40 demandes de subventions à l'attention de propriétaires bailleurs et occupants, pour un montant cumulé de 132 369 € ainsi que sur une proposition de rejet, deux propositions de retrait de subvention et un recours en exonération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7 DELEGATION DE COMPETENCE POUR LA GESTION DES AIDES A LA PIERRE DE L'ETAT A LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION 2018-2023 - AVENANTS DE DEBUT DE GESTION - ANNEE 2019**

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

il est proposé au conseil d'approuver la signature des avenants n°2 à la convention de délégation pour la gestion des aides à la pierre et de la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé 2018-2023.

Ces avenants définissent les objectifs et les droits à engagement que l'État confie au délégataire en matière de financement des logements pour le parc public et pour le parc privé, au titre de l'année 2019.

Pour le parc public :

- Objectifs : 146 logements PLUS et PLAI, 26 PLS, 15 PSLA et 13 démolitions
- Enveloppe de dotation : 464 196 €

Pour le parc privé :

- Objectifs : réhabilitation de 180 logements privés
- Crédits Anah délégués : 1 335 932 € (dont 129 036€ de dotation ingénierie).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8 SCHEMA DIRECTEUR MODES DOUX - LA CHAIZE LE VICOMTE/LA FOLIE - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE**

*Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard*

Dans le cadre de l'aménagement des espaces publics et du développement des modes doux sur le territoire de

l'intercommunalité, le présent marché public concerne la liaison entre La Chaize-le-Vicomte à la zone industrielle de la Folie (aménagement de voirie entre la résidence La Maigrière et le giratoire rue des Frères Payraudeau) pour la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle et d'une voie verte. La présente délibération a pour objet l'attribution du marché à la société ASA TP pour un montant de 273 685,95 euros HT et l'autorisation de signature .

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9 PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) - ORIENTATIONS STRATEGIQUES**

*Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard*

La loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015 place les intercommunalités au cœur de la politique climat-air-énergie en les nommant coordonnatrices de la transition énergétique. Les intercommunalités de plus de 20 000 habitants doivent élaborer leur PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), programme local de développement durable visant à :

- Atténuer l'impact du territoire sur le climat,
- Adapter le territoire face aux effets du changement climatique qui ne pourront pas être évités,
- Développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie,
- Intégrer les enjeux de la qualité de l'air.

Il sera construit en cohérence avec la stratégie d'efficacité économique, d'équité sociale et de qualité environnementale du projet de territoire et en s'inscrivant dans les priorités du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et de la feuille de route régionale qui prévoit pour 2020 :

- Une baisse de 23% de la consommation d'énergie par rapport à la consommation tendancielle (qui serait atteinte sans mesures particulières),
- Une stabilisation des émissions de gaz à effet de serre à leur niveau de 1990, ce qui compte tenu de la pression démographique, représente une baisse de 23 % des émissions par habitant par rapport à 1990,
- Un développement des ENR conduisant à porter à 21% la part des ENR dans la consommation énergétique régionale,
- Une limitation des émissions de polluants pour améliorer la qualité de l'air.

Pour la réalisation de ce programme, l'Agglomération a lancé une large concertation auprès des parties prenantes du territoire (institutions, entreprises, associations, habitants) :

La concertation publique s'est déroulée au 2ème semestre 2018 et a rassemblé au cours de 3 séminaires plus de 250 personnes.

Les commissions d'élus ont ensuite été amenées à se positionner sur les propositions issues de la concertation.

La synthèse des propositions faites au cours de cette concertation aboutit à la construction d'une feuille de route du PCAET qui définit les axes stratégiques à mettre en œuvre au cours des 6 années.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **10 ACQUISITION AUPRES DE MONSIEUR BALLARD D'UNE EMPRISE FONCIERE SITUEE PLACE DU PRIEURÉ A DOMPIERRE-SUR-YON**

*Rapporteur : Monsieur Yannick David*

La Roche-sur-Yon Agglomération souhaite acquérir auprès de Monsieur BALLARD une emprise foncière d'environ 1 500 m<sup>2</sup> à prélever sur les parcelles cadastrées section AE numéros 193p et 194 situées place du Prieuré à Dompierre-sur-Yon en vue de la mise en valeur environnementale du site et la réalisation d'un cheminement doux.

Les négociations amiables ont été engagées et un accord a été trouvé avec Monsieur BALLARD, au prix de 1,50 €/m<sup>2</sup>. Le prix final sera révisé en fonction du plan de division définitif et du document d'arpentage établi par le géomètre au frais de la collectivité.

Le Bureau communautaire est appelé à approuver cette acquisition.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**